



Stratégie d'élevage du mouton d'Engadine (besch da pader)

Version 2026

1. Caractéristiques et aptitudes	2
2. Standard de la race	2
2.1 Caractéristiques relatives au rendement	2
2.2 Caractéristiques extérieures.....	2
3. Objectif d'élevage.....	4
3.1. Objectifs d'élevage en détail (description quantitative).....	4
3.2. Conditions d'admission pour les animaux d'élevage dans les trois sections.....	5
3.3. Recommandation relative à l'éradication.....	7
4. Mise en oeuvre.....	7
4.1 Herd-book.....	8
4.2 Contrôles de l'objectif d'élevage («contrôles de performance»).....	8
4.3 Mesures générales	8
5. Taxes	8

1. Caractéristiques et aptitudes

Le mouton d'Engadine s'est tout d'abord répandu en Basse-Engadine et dans les régions avoisinantes d'Autriche et d'Italie. Il descend de souches locales, du mouton des pierriers et du mouton bergamasque. La race était en voie de disparition en Suisse dans les années 1980. Elle a connu une véritable renaissance grâce au soutien de la Fondation Pro Specie Rara et à l'extension de la zone d'élevage dans toute la Suisse. La race est placée sous la responsabilité de l'Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine (AME).

Le mouton d'Engadine (synonymes: Besch da pader, mouton-moine, mouton roux d'Engadine) est un mouton de montagne robuste et prolifique. Ses caractéristiques extérieures spécifiques sont sa couleur brune ou noire, sa laine grossière, ses longues oreilles pendantes et son chanfrein busqué. Ses avantages indéniables sont l'asaisonnalité de l'agnelage (intervalle réduit entre deux mises bas), sa nature très confiante, son comportement alimentaire spécifique, souvent semblable à celui des chèvres, et la viande délicieuse et saine. Le mouton d'Engadine est idéal pour le pacage en haute montagne, mais également dans des prairies de vallées faisant l'objet d'une exploitation intensive. Il est également efficace pour débroussailler des zones envahies par la végétation ligneuse et donc idéal pour entretenir le paysage.

Le mouton d'Engadine convient parfaitement comme race de base lors de croisements avec des races à viande spécialisées, ce qui permet de combiner de manière idéale prolificité et capacité d'engraissement. L'objectif d'élevage doit être atteint par la préservation de la pureté de la race.

2. Standard de la race

2.1 Caractéristiques relatives au rendement

Le mouton d'Engadine est un mouton robuste et facile à élever, qui présente un haut niveau de prolificité et une bonne croissance. Il se distingue par les caractéristiques suivantes:

- longue durée de vie grâce à une bonne santé et une grande robustesse
- onglons très résistants, peu sensibles au piétin
- naissances faciles et sans problème
- asaisonnalité de l'agnelage et fréquentes naissances gémellaires
- excellentes aptitudes d'élevage et bon rendement laitier
- nature très confiante, ce qui facilite la tâche à l'éleveur
- très efficace pour débroussailler (consommation de feuilles et d'écorces)
- prêt pour l'abattage dès 45 kg, en 5 à 10 mois pour les mâles (selon alimentation) avec une évaluation CHTAX T2 - T3
- viande maigre et très goûteuse

2.2 Caractéristiques extérieures

Le mouton d'Engadine présente un aspect extérieur adapté à tous les terrains et à prépondérance laitière, ce qui est idéal pour une bonne utilisation des fourrages grossiers. Il convient aussi de noter les caractéristiques fonctionnelles de la stature, la laine grossière et autres signes distinctifs de la race liés aux couleurs de la tête et du corps.

Type

Apparence générale (animaux de plus de 2 ans): Corps harmonieux, robuste, large et long, bien développé; caractéristiques sexuelles bien marquées; longue laine brune ou noire qui peut devenir grisonnante avec l'âge; peu ou pas de laine sur la tête, pattes dépourvues de laine, pattes arrière laineuses jusqu'au jarret. Béliers et brebis entièrement bruns ou entièrement noirs; queues non coupées.

Hauteur au garrot*: femelle : 65 - 75 cm
mâle: 75 - 83 cm

Poids*: femelle : 60 - 85 kg
mâle: 80 - 125 kg

Tête et cou: Sans cornes; tête longue à chanfrein busqué, particulièrement marqué chez les béliers; longues oreilles pendantes; cou entièrement musclé, bien soudé à l'épaule et au garrot, épaule bien ajustée.

Poitrine, épaules et garrot: Poitrine moyennement large, garrot pas trop effilé.

Dos, reins, ventre, bassin et gigot: Dos moyennement large, droit, légèrement saillant, long. Reins larges. Ventre moyen, avec creux du flanc peu marqué. Bassin mi-long, large. Gigot rempli.

Stature

Membres, tenue et allure: Membres solides et secs; paturons mi-longs, solides. Onglons durs; allure vigoureuse, ample, d'un appui sûr.

Laine

Caractéristiques: Toison régulière et uniforme. Mèches longues, ondulées, grisonnantes avec l'âge.

Rendement et qualité: Finesse F4 - F5. Longueur des mèches, plus de 5 cm en 180 jours.

3. Objectif d'élevage

Maintenir les caractéristiques relatives au rendement, décrites dans le standard de la race. Promouvoir encore davantage les caractéristiques ci-dessous par le biais de la sélection. Préserver la variabilité génétique et surveiller celle-ci régulièrement par des analyses des populations:

1. *Bonne prolificité et longévité*

Le nombre d'agneaux nés vivants dans la vie d'une brebis constitue la base d'un haut niveau de rentabilité.

2. *Excellentes aptitudes d'élevage (rendement laitier, croissance)*

Une bonne prolificité requiert de bonnes aptitudes maternelles et une production laitière élevée.

3. *Caractéristiques extérieures spécifiques à la race (selon le standard de la race)*

La longévité, la prolificité et le rendement laitier se reflètent dans l'aspect extérieur. Il convient de mettre en valeur les caractéristiques spécifiques à la race.

Pour atteindre ces objectifs d'élevage, le maintien du standard de la race doit être une priorité et les autres objectifs équilibrés. En fonction de l'expression du standard de la race, les animaux sont répartis en trois sections différentes du herd-book: A, B ou C.

3.1. Objectifs d'élevage en détail (description quantitative)

Les objectifs d'élevage sont présentés ci-dessous de manière détaillée. Il en résulte des recommandations et des conditions (contraignantes) pour l'admission au herd-book (HB). Les données se réfèrent à un seul animal, les exceptions sont signalées.

Bonne prolificité et longévité

Objectif d'élevage (condition pour les valeurs indiquées ci-dessous: bélier présent toute l'année dans le troupeau):

- 1,5 agnelage par an avec naissances gémellaires
- 12 agneaux nés en 5,5 années de vie
- naissance de 20 agneaux minimum dans la vie (production à vie)
- 220 jours d'intervalle entre deux mises bas
- aucune naissance de triplés et de quadruplés
- premier agnelage au bout de 17 mois au plus tard
- globalement: aucune maladie stipulée dans la recommandation relative à l'éradication (chap. 3.3).

Excellentes aptitudes d'élevage (rendement laitier, croissance)

Objectif d'élevage:

- gain de poids journalier 40 jours (singleton mâle): 350 grammes avec du fourrage grossier (sans apport de complément alimentaire à haute teneur énergétique).
- poids vif de l'agneau mâle (singleton): 38 kg en 4 mois (sans apport de complément alimentaire à haute teneur énergétique)

Caractéristiques extérieures spécifiques à la race (selon le standard de la race)

Objectif d'élevage:

Conformément au règlement «Description linéaire et classification DLC» de la Fédération suisse d'élevage ovin, les classes d'évaluation suivantes s'appliquent spécifiquement au mouton d'Engadine (schéma de classification des caractéristiques > règlement Tests et contrôles de performance):

Suffisant	65-74
Bon	75-84
Très bon	85-99 (objectif d'élevage)

Les caractéristiques physiques relatives à la conformation/extérieur, ainsi que les objectifs d'élevage et leur pondération, sont énoncés dans le règlement Tests et contrôles de performance. Les animaux ayant obtenu une note inférieure à 60 sont classés dans la section C du herd-book. Afin de préserver la variabilité génétique, aucun autre seuil n'est fixé pour les sections A et B.

3.2. Conditions d'admission pour les animaux d'élevage dans les trois sections

Les anciennes évaluations de conformation/extérieur dans les trois catégories «type», «format» et «laine» restent valables et sont considérées comme équivalentes à celles de la DLC pour la répartition en sections. À compter du 1^{er} avril 2026 au plus tard, l'évaluation de la conformation/extérieur sera remplacée par la description linéaire (DLC), de sorte que les évaluations réalisées selon l'ancien système à trois positions, après cette date, ne seront plus valables pour la répartition en section.

Admission HB, section A

Béliers:

1. couleur: entièrement bruns, entièrement noirs (agneaux: pas de poils blancs; moutons >1 an: poils blancs sur le nez et les testicules permis)
2. propre DLC: suffisant à très bon
3. ascendance connue sur trois générations (exception: deux générations pour les animaux importés)
4. pas de cornes apparentes
5. aucune tare génétique ou malformation visible
6. pas de queue coupée (exception: import de béliers pour apport de sang frais)
7. deux parents de section A avec DLC
8. Pour les béliers présentant un patrimoine génétique rare ou dont les parents se distinguent par des valeurs d'élevage supérieures à la moyenne en matière de prolificité et de croissance, une dérogation peut être demandée si certains des critères susmentionnés ne sont pas remplis.

Brebis:

1. couleur: brebis entièrement brunes, entièrement noires (agneaux: pas de poils blancs; moutons >1 an: poils blancs sur le nez permis)
2. propre DLC: suffisant à très bon
3. ascendance connue sur trois générations (exception: deux générations pour les animaux importés)
4. aucune tare génétique ou malformation visible
5. pas de queue coupée (exception: possibilité de demander une dérogation)
6. deux parents de section A avec DLC

Admission HB, section B

Béliers:

Conditions remplies comme pour la section A, mais sans propre DLC (jusqu'à 18 mois)¹ (admission provisoire)

Brebis :

1. couleur: marron ou noir avec des marques blanches ou des taches blanches
2. sans propre DLC (jusqu'à 24 mois)¹, mais dont les parents appartiennent à la section A ou B et présentent une DLC suffisante à très bonne¹
3. mère ou père sans DLC (section B)², mais avec (propre) DLC: suffisant à très bon
4. autres exigences, comme indiqué à la section A
5. afin de préserver la variabilité génétique, la commission d'élevage peut accorder des dérogations aux points 2 et 3 lorsque les parents ont dépassé l'âge de 24 mois, à condition que leur ascendance soit attestée.

Admission HB, section C (béliers et brebis)

1. couleur: blanc tacheté ou pie, blanc pur.
2. conditions des sections A et B non remplies, sauf dérogation.
3. même si le père est inconnu ou d'une autre race (croisement F1)

Accouplements et répartitions de la descendance dans les sections:

Accouplement	A x A	A x B	A x C	B x A	B x B	B x C	C x (A, B, C)
♂ X ♀							
Agneau ♂	A ¹ , B, C	C	C	C	C	C	C
Agneau ♀	A ¹ , B, C	A ¹ , B, C	B ² , C	B ¹ , C	B ¹ , C	B ² , C	C

¹ DLC suffisante à très bonne

² avec dérogation

¹ Correspond à une admission provisoire des jeunes brebis et des jeunes béliers, classés dans la section C, si, au bout de 24 mois (béliers 18 mois), aucune performance de lactation suffisante à très bonne n'a été atteinte.

² Exemple 1: départ prématuré du père (identifié) ou de la mère suite à un accident ou à l'abattage. Exemple 2: entrée d'animaux provenant d'élevages conservatoires qui ne respectent pas les obligations de déclaration DLC.

Un score DLC insuffisant (moins de 65 points) et, par conséquent, un classement dans la section C résultent de l'évaluation suivante:

Type: race impure au niveau de la couleur, de la forme de la tête et des oreilles; apparition de cornes; dos trop court, corpulence très disharmonieuse, malformations; absence d'un testicule, un seul trayon fonctionnel, queue coupée pour béliers et brebis (exception: bélier importé pour apporter du sang frais)

Stature: paturons engorgés, tenue et allure défectueuses, onglons mous.

Laine: finesse F1.

Autres exigences

Après admission dans la section A, les béliers peuvent également être classés ou déclassés ultérieurement dans la section C (par exemple, note 1), entre autres en cas de présence de cornes ou de taches blanches après la tonte. En cas de déclasserement ultérieur de béliers, tous les descendants déjà engendrés sont autorisés pour une admission en section A.

Pour les brebis, une déclassification de la section A vers la section B peut avoir lieu si des taches blanches apparaissent après la tonte. Sinon, la classification demeure à vie. Les animaux importés doivent être approuvés par le comité exécutif, à l'exception des animaux pourvus de taches blanches, qui sont exclus systématiquement des sections A et B.

3.3. Recommandation relative à l'éradication

Pour l'élevage de béliers reproducteurs, il est recommandé d'utiliser d'excellents parents dont la fertilité et le pouvoir nourricier sont supérieurs à la moyenne (brebis à haut rendement laitier $\hat{}$; brebis à prolificité \wedge , \circ et $*$). Pour les animaux de la section A, il est donc recommandé de participer au test de contrôle du pouvoir nourricier. Dans l'intérêt de la diversité génétique, le caractère obligatoire n'est pas requis.

La grande robustesse des animaux et l'objectif d'une longue durée de vie ne peuvent pas être mesurés de manière satisfaisante car ils dépendent fortement d'influences environnementales (faible héritabilité).

Les animaux présentant une morbidité avérée doivent néanmoins être éliminés par l'éleveur sous sa propre responsabilité.

L'éradication des animaux est recommandée lorsque certains d'entre eux sont atteints de l'une des maladies suivantes:

- malformations récurrentes chez les descendants
- mammite récurrente
- piétin récurrent
- problème de parasites récurrent
- propalsus utérin

4. Mise en oeuvre

L'organisation de l'élevage se fonde sur le règlement herd-book de l'Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine.

Pour atteindre l'objectif d'élevage, les mesures suivantes sont mises en oeuvre:

4.1 Herd-book

- Tenue d'un herd-book avec trois catégories (A, B et C) dans lesquelles tous les animaux aptes à l'élevage sont enregistrés avec des données sur leur identité, leur ascendance et leur performance
- Fourniture d'une fiche de performance, ainsi que d'un certificat d'ascendance et de performance pour chaque animal inscrit

4.2 Contrôles de l'objectif d'élevage («contrôles de performance»)

Conformation/extérieur

- description des animaux par des classificateurs/descripteurs professionnels.

Prolificité/longévité

- détermination de la prolificité de toutes les mères par le biais de la notification des naissances par les éleveurs et de l'évaluation effectuée par le service tenant le registre généalogique
- détermination des malformations congénitales

Pouvoir nourricier (gains de poids)

- contrôle du pouvoir nourricier par le biais de pesages pour la catégorie A et B du herd-book

Les contrôles de performance sont définis dans le règlement Tests et contrôles de performance. Ils englobent l'appréciation de la conformation, le contrôle de la prolificité et le contrôle du pouvoir nourricier.

4.3 Mesures générales

- recommandation relative à l'éradication destinée aux éleveurs pour les animaux atteints de maladies spécifiques
- distinction pour des animaux présentant des performances conformes à l'objectif d'élevage et conseils en matière de sélection dispensés aux éleveurs par les experts de la commission d'élevage
- formation initiale et continue régulière des experts et des éleveurs

5. Taxes

La description linéaire (DLC) est gratuite pour les membres de l'AME.

Cette stratégie d'élevage a été élaborée et discutée pour la première fois par Pro Specie Rara, l'Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine (AME) et la Commission suisse du herd-book pour les races d'animaux de rente menacées et mise en vigueur le 20.3.94 à Brugg par l'assemblée générale de l'AME. Révisions mineures: 18.02.1995, 12.11.1997, 22.03.1998, 18.03.2001, 30.03.2003, 28.03.2004, 01.04.2006, 16.03.2008, 09.03.2014, 23.3.2025. Révision majeure le 13.3.2011. Révision complète en avril 2021 et mars 2026. Les indications stipulées ont force obligatoire pour les éleveurs inscrits au herd-book et les responsables du mouton d'Engadine. Édition de mars 2026.

Président (lieu, date):

.....